

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 décembre 2005

---

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DANS LES TRANSPORTS - (n° 2604)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 170

présenté par  
M. Le Mèner, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 11**

Dans la dernière phrase du dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« le directeur est nommé »,

les mots :

« les directeurs de ces groupements sont nommés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.